



Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Pour un nouveau multilatéralisme face à la pandémie de coronavirus (COVID-19) et aux autres problèmes mondiaux

**Rapport de l'Expert indépendant pour la promotion
d'un ordre international démocratique et équitable,
Livingstone Sewanyana***

Résumé

L'Expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable consacre le quatrième rapport thématique qu'il soumet au Conseil des droits de l'homme à la nécessité d'un nouveau multilatéralisme face à la pandémie. Il examine à quel point la pandémie met à mal le multilatéralisme et comment elle pourrait être l'occasion, comme il a été préconisé dans différentes instances, de mettre en place un multilatéralisme renforcé, plus efficace et inclusif, pour faire face à la pandémie en cours et aux futurs problèmes mondiaux, tout en instaurant un ordre international démocratique et équitable.

* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Introduction

1. Le présent rapport de l'Expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, Livingstone Sewanyana, est soumis au Conseil des droits de l'homme en application de la résolution 45/4 du Conseil.

2. Dans cette résolution, le Conseil a invité l'Expert indépendant à accorder une attention particulière, dans le prochain rapport qu'il lui adresserait, aux conséquences négatives que la pandémie de COVID-19 aura eues à l'échelle internationale sur les questions pertinentes relevant de son mandat. L'Expert indépendant a eu de nombreuses occasions de constater, depuis le déclenchement de la pandémie début 2020, les faiblesses concrètes du système multilatéral, pourtant essentiel à l'instauration d'un ordre international démocratique et équitable. Il a donc décidé de consacrer son rapport à la nécessité d'un nouveau multilatéralisme face à la pandémie, en examinant à quel point celle-ci mettait à mal le multilatéralisme et comment elle pourrait être l'occasion, comme il a été préconisé dans différentes instances, de mettre en place un multilatéralisme renforcé, plus efficace et inclusif, permettant d'affronter la pandémie en cours et les futurs problèmes mondiaux et d'instaurer un ordre international démocratique et équitable.

3. L'Expert indépendant entend limiter son champ d'étude au multilatéralisme en lien avec une réponse sanitaire équitable et une reprise socioéconomique juste dans le contexte de la pandémie, conscient de la réflexion plus large qui est en cours sur la nécessité d'un multilatéralisme revigoré capable de mieux affronter les défis actuels et futurs¹. Le multilatéralisme est de fait déjà affaibli par plusieurs questions très problématiques comme les tensions géopolitiques, le changement climatique, les crises migratoires et humanitaires, la pauvreté et l'inégalité. La pandémie n'est que la partie émergée de l'iceberg.

4. La pandémie de COVID-19 est à n'en pas douter la crise la plus grave que le monde ait eu à affronter depuis la Seconde Guerre mondiale. À ce jour, elle a fait plus de 4 millions de morts, et quelque 200 millions de personnes ont été infectées, selon les données communiquées à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)². Il est à craindre que les chiffres soient considérablement plus élevés dans la réalité³. L'Expert indépendant rend hommage à toutes les personnes décédées des suites de la pandémie, ainsi qu'à leur famille, et il a une pensée particulière pour les professionnels de santé qui ont payé un lourd tribut et dont le sacrifice ne doit pas être oublié.

5. Comme l'a souligné le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans son Aperçu de la situation humanitaire dans le monde 2021, 235 millions de personnes à travers le monde ont besoin en 2021 d'une assistance humanitaire et d'une protection, ce qui représente une augmentation vertigineuse de 40 % sur un an. Les effets néfastes de la pandémie sur la jouissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans le monde ont été et continuent d'être profonds. Les groupes les plus touchés sont les femmes et les enfants, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, les peuples autochtones et les minorités, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Fondamentalement, comme l'a fait observer la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la crise multidimensionnelle a aggravé des inégalités et vulnérabilités qui étaient déjà présentes, mettant davantage encore au jour les liens étroits existant entre la race, l'origine ethnique et le statut socioéconomique des individus et leur état de santé. Une approche fondée sur les droits de l'homme, centrée d'abord et avant tout sur les personnes, doit être au centre de toutes les initiatives destinées à reconstruire en mieux⁴. Le Directeur général de l'OMS a déclaré en décembre 2020 qu'intégrer des protections des

¹ Un rapport du Secrétaire général sur la question doit être présenté à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

² OMS, « Coronavirus (COVID-19) Tableau de bord ». Disponible à l'adresse : <https://covid19.who.int/>.

³ Voir, par exemple, *The Economist*, « Tracking COVID-19 excess deaths across countries ». Consulté le 13 juillet 2021.

⁴ A/HRC/46/19, par. 2 et 80. Voir aussi la contribution de l'OMS pour une évaluation similaire des effets disproportionnés de la pandémie.

droits de l'homme dans la réponse à la pandémie était non seulement un impératif moral mais aussi une obligation légale, et que le respect de tous les droits de l'homme serait essentiel au succès des interventions de santé publique⁵. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait d'autre part constituer la feuille de route à suivre pour une reprise mondiale plus résiliente et plus juste, ne laissant personne de côté.

6. Multilatéralisme et solidarité mondiale devraient être les maîtres mots d'une telle reprise. L'Expert indépendant souligne l'obligation de coopération internationale et d'assistance qui est énoncée, entre autres, dans la Charte des Nations Unies (Art. 55 et 56), la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 22), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 2 1)) et l'observation générale n° 14 (2000) du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint. Cette obligation acquiert d'une façon générale une nouvelle dimension dans le contexte dramatique de la pandémie mondiale de COVID-19.

7. Pour préparer le présent rapport, l'Expert indépendant s'est appuyé non seulement sur un grand nombre de travaux de recherche et de documents, mais aussi sur les réponses au questionnaire qu'il avait adressé aux États Membres, à la société civile et à d'autres parties concernées. Il a également consulté bilatéralement un certain nombre de parties prenantes afin de connaître leurs vues sur la question à l'examen⁶. Il remercie tous ceux qui ont pris le temps de lui apporter leur concours et de contribuer au rapport dans ces circonstances difficiles.

8. L'Expert indépendant espère que son rapport offrira des observations et recommandations utiles pour tous ceux qui œuvrent en faveur d'un nouveau multilatéralisme tout en combattant la pandémie, en quête d'un ordre international démocratique et équitable.

II. Activités

9. Au cours de la période considérée, tout du long marquée par des restrictions de déplacement dues à la pandémie de COVID-19, l'Expert indépendant a participé à un certain nombre de manifestations. Il a notamment :

a) Animé une conférence en ligne consacrée aux effets des mesures coercitives unilatérales sur les systèmes nationaux de santé de certains pays en développement, en particulier sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants, des personnes handicapées et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, organisée le 3 juin 2021 conjointement par les Missions permanentes du Bélarus, de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de Cuba, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), du Nicaragua, de la République arabe syrienne, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

b) Participé à une réunion tenue le 22 juin 2021, en marge de la quarante-septième session du Conseil des droits de l'homme, sur les procédures spéciales parlant d'une seule voix, concernant les experts des droits de l'homme et l'action et les déclarations collectives. Cette réunion a réuni de nombreux experts qui ont évoqué l'action qu'ils menaient pour exposer collectivement de sérieuses questions relatives aux droits de l'homme, suivre et évaluer les progrès réalisés en réponse à leurs appels collectifs en faveur du respect des droits de l'homme dans des contextes ou situations particulières, et centrer l'attention sur les questions évoquées collectivement et sur leurs réalisations ;

c) Participé à un atelier en ligne concernant les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et les objectifs de développement durable, tenu le 2 juillet 2021. Organisé par i) le Rapporteur spécial sur les

⁵ Voir la contribution de l'OMS, qui se réfère à l'exposé annuel sur la santé dans le monde et les droits de l'homme donné par le Directeur général de l'OMS au Human Rights Law Centre de l'Université de Nottingham en décembre 2020.

⁶ Le questionnaire et les réponses qui y ont été apportées pourront être consultés sur la page Web de l'Expert indépendant à la rubrique « Rapports thématiques annuels », à l'adresse www.ohchr.org/FR/Issues/IntOrder/Pages/Reports.aspx.

droits de l'homme et l'extrême pauvreté, ii) l'avocat du Secrétaire général pour les objectifs de développement durable et Président du Réseau des solutions pour le développement durable, et iii) le Columbia Center on Sustainable Investment, cet atelier avait pour objet d'examiner les moyens de renforcer les liens inhérents et synergiques existant entre le milieu du développement durable et celui des droits de l'homme.

10. L'Expert indépendant a constaté que tous les échanges qu'il avait eus avec ses différents interlocuteurs sur des questions thématiques ou sur des questions concernant des pays avaient été instructifs et témoigné d'un regain d'intérêt pour son mandat.

11. Au cours de la période considérée, l'Expert indépendant a publié 15 communications et 14 communiqués de presse conjointement avec d'autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Comme pendant la période précédente, plusieurs de ces communiqués de presse concernaient des problèmes de droits de l'homme dus à la pandémie de COVID-19.

III. La nécessité d'un nouveau multilatéralisme face à la pandémie de COVID-19

A. Une nouvelle impulsion pour le multilatéralisme

12. Le multilatéralisme, dont les principes fondateurs sont la coopération, la concertation, l'inclusion et la solidarité, est généralement défini en opposition aux notions de bilatéralisme, de nationalisme, de protectionnisme et d'isolationnisme, qu'un certain nombre de pays puissants ont malheureusement privilégiés au cours de la dernière décennie face aux problèmes mondiaux grandissants évoqués plus haut. Son principal objet est de permettre aux États Membres d'unir leurs forces en coordonnant leurs actions pour faire face à ces problèmes, qu'ils ne sont pas en mesure d'affronter seuls⁷. Le multilatéralisme représente donc clairement la meilleure solution pour la communauté internationale, qui a récemment affirmé à plusieurs occasions son importance fondamentale.

13. Le 12 décembre 2018, par exemple, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 73/127 instaurant la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, laquelle a été célébrée pour la première fois le 24 avril 2019. Dans cette résolution, l'Assemblée a reconnu que le multilatéralisme pouvait permettre d'accomplir des progrès autour des trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, et considéré qu'il fallait d'urgence le promouvoir et le renforcer et que l'Organisation jouait un rôle central à cet égard⁸. D'autre part, dans son appel à l'action en faveur des droits humains lancé en 2020, juste avant le début de la pandémie, le Secrétaire général a fait observer que ce n'était que par l'action collective que l'humanité pourrait surmonter les crises multiples avec lesquelles elle était aux prises. Il a insisté sur le fait que le terme « collective » devait s'entendre au pied de la lettre – les États et les organisations internationales n'avaient plus le monopole de l'initiative ; tout aussi concernés, les nombreux acteurs de la société civile et du secteur privé avaient un rôle à jouer dans le règlement des difficultés communes. Il a souligné que, pour être plus fort, le multilatéralisme devait être plus inclusif, fonctionner davantage en réseau et s'articuler autour des droits humains⁹.

14. Le contexte dramatique de la pandémie a mis en lumière la nécessité d'un multilatéralisme renouvelé, plus fort. À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, en septembre 2020, les États Membres se sont engagés en faveur d'un multilatéralisme revitalisé, inclusif, fonctionnant en réseau et effectif. Ils ont défini à cette fin 12 domaines d'action et ont déclaré solennellement que le multilatéralisme n'était pas une option mais une nécessité, alors que l'on s'efforçait de reconstruire en mieux pour faire

⁷ Pour une définition détaillée et une histoire du multilatéralisme, voir : <https://multilateralisme100.onug.ch/>. Voir aussi les contributions de Maurice, du Mexique et du Qatar.

⁸ Résolution 73/127 de l'Assemblée générale, préambule, al. 2 et 4.

⁹ António Guterres, « La plus haute aspiration : Un appel à l'action en faveur des droits humains » (2020), p. 12.

advenir un monde plus égal, plus résilient et plus durable. Ils ont souligné que l'ONU devait être au centre de ces efforts¹⁰.

15. Le Secrétaire général a lancé l'idée d'un nouveau contrat social dans les pays et d'un nouveau pacte mondial entre les pays, notant que nous avons besoin de nouveaux mécanismes de gouvernance mondiale, d'un rééquilibrage des systèmes financiers et commerciaux, d'un approvisionnement véritablement efficace en biens publics mondiaux essentiels et de mécanismes de décision guidés par les impératifs de durabilité¹¹.

16. Dans sa résolution 75/4, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était attachée à la coopération internationale et au multilatéralisme et a pris acte du rôle fondamental joué par le système des Nations Unies pour ce qui est de l'action mondiale contre la pandémie de COVID-19, notamment du rôle crucial joué par l'Organisation mondiale de la Santé, et du rôle pivot joué par les États Membres à ce sujet (préambule, al. 4). Dans sa résolution 75/178, l'Assemblée a également affirmé qu'un ordre international démocratique et équitable exigeait, entre autres choses, la responsabilité, partagée entre toutes les nations, de la gestion du développement économique et social à l'échelle mondiale, y compris la lutte contre les pandémies et autres problèmes sanitaires mondiaux, ainsi que des menaces contre la paix et la sécurité internationales, responsabilité dont l'exercice devrait être multilatéral (dispositif, par. 7), tout en considérant qu'un tel ordre rendait tous les pays mieux à même de faire face à la pandémie et à d'autres défis mondiaux et de s'en relever (préambule, al. 21).

17. De même, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 45/4, a souligné qu'il était important d'instaurer un ordre international démocratique et équitable pour pouvoir faire face efficacement aux crises et aux problèmes mondiaux actuels, qui sont encore aggravés par la pandémie de COVID-19 (préambule, par. 7). Dans sa résolution 46/13, le Conseil a en outre réaffirmé son attachement à la coopération internationale, au multilatéralisme et à la solidarité à tous les niveaux, comme étant les seuls moyens pour le monde de réagir efficacement aux crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et à leurs conséquences (dispositif, par. 6).

18. Enfin, l'Assemblée générale a consacré, les 3 et 4 décembre 2020, une session extraordinaire à la pandémie de COVID-19 au cours de laquelle des appels déterminés en faveur du multilatéralisme et d'une réponse internationale coordonnée face à la crise ont été entendus. Le rôle de premier plan de l'ONU et de l'OMS a été une fois encore réaffirmé.

B. Le multilatéralisme, seule option pour une riposte sanitaire équitable et une reprise socioéconomique juste

1. Riposte sanitaire multilatérale

i) Accès mondial équitable aux vaccins

19. En ces temps difficiles, la distribution équitable de vaccins au niveau mondial, en tant que principal moyen de protéger la santé publique mondiale, doit être la manifestation la plus profonde de l'esprit et de la raison d'être du multilatéralisme. L'équité vaccinale est, selon les mots du Secrétaire général, le plus grand défi moral de notre époque¹².

20. Peu après le début de la pandémie, en avril 2020, l'OMS, avec la Commission européenne, la France et la Fondation Bill et Melinda Gates, a lancé un dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), avec un double objectif : mettre rapidement au point des produits de diagnostic, des traitements et des vaccins, et en assurer un accès équitable. Ce fut la base de la constitution d'un partenariat entre l'OMS, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, l'Alliance Gavi, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la

¹⁰ Organisation des Nations Unies, « Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies », 21 septembre 2020.

¹¹ A/75/1, par. 14.

¹² Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général à l'occasion du passage du seuil des quatre millions de morts à la suite de la pandémie de COVID-19 », 7 juillet 2021.

tuberculose et le paludisme, Unitaïd, la Fondation pour de nouveaux diagnostics innovants, le Wellcome Trust, le Groupe de la Banque mondiale, et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance comme partenaire d'exécution. L'OMS et ses partenaires ont uni leurs forces à celles des États Membres, de l'industrie, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties concernées pour chercher à mettre rapidement fin à la pandémie en appuyant la mise au point et la distribution équitable des tests de dépistage, traitements et vaccins dont le monde a besoin pour réduire la mortalité et les pathologies graves, remettre complètement sur pied l'activité de la société et de l'économie à moyen terme, et faciliter à plus long terme un niveau élevé de contrôle de la COVID-19¹³.

21. Fruit de ce partenariat, la Facilité COVAX (mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19) est le volet vaccinal de l'Accélérateur ACT. Le COVAX est un programme qui appuie la recherche, la mise au point et la production d'un grand nombre de vaccins candidats contre la COVID-19 et qui négocie leur prix en vue de faire en sorte que les pays participants, autofinancés ou bénéficiant de financements, quel que soit leur niveau de revenu, aient le même accès aux vaccins une fois ceux-ci mis au point¹⁴. Il existe aussi un mécanisme de financement distinct, le système de garantie de marché du COVAX, mis sur pied par l'Alliance Gavi, qui fournit des doses de vaccin aux pays à faible revenu¹⁵.

22. À la date du 20 juillet 2021, le COVAX avait livré 135 millions de doses vaccinales à 136 pays¹⁶. Cette initiative remarquable est guidée par le Mécanisme pour l'allocation équitable des vaccins liés à la COVID-19, par le Cadre de valeurs du SAGE (Groupe consultatif stratégique de l'OMS pour les vaccins et la vaccination) pour l'attribution des vaccins anti-COVID-19 et la détermination des groupes à vacciner en priorité, et par la feuille de route du SAGE pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-COVID-19 dans un contexte d'approvisionnement limité, qui tous intègrent expressément les droits de l'homme, l'égalité de genre et des considérations d'équité dans l'acquisition et la distribution des vaccins entre les pays et dans les pays¹⁷. L'Expert indépendant salue vivement le travail essentiel mené par l'OMS et tous les partenaires susmentionnés dans le cadre de l'initiative Accélérateur ACT. Cette approche multilatérale et inclusive est le meilleur espoir de l'humanité contre la pandémie.

23. Il est parfaitement évident, toutefois, qu'on se trouve désormais devant « une pandémie à deux vitesses », avec d'un côté les pays à haut revenu qui ont accès aux vaccins et ont ainsi pu commencer à lever les restrictions, et de l'autre les pays qui n'ont aucun accès ou qu'un accès limité aux vaccins et qui sont dans une situation très précaire¹⁸.

24. L'Expert indépendant se félicite des divers appels à la solidarité lancés en faveur de l'équité vaccinale mondiale¹⁹. Il se félicite également du Plan d'action mondial pour les vaccins annoncé par le Secrétaire général le 7 juillet 2021 afin de multiplier au moins par deux la production de vaccins et d'assurer une distribution équitable, au moyen de la Facilité COVAX, de coordonner la mise en œuvre et le financement requis, et de soutenir la préparation et la capacité des pays à déployer des programmes d'immunisation tout en s'attaquant aux problèmes sérieux de la réticence à la vaccination. Pour l'application de ce plan, le Secrétaire général a appelé à la création d'une équipe spéciale d'urgence réunissant tous les pays ayant la capacité de produire des vaccins, l'OMS, l'Alliance Gavi, les institutions financières internationales aptes à mobiliser les entreprises pharmaceutiques et

¹³ Voir la contribution de l'OMS.

¹⁴ Seth Berkley, « COVAX expliqué », 3 septembre 2020.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Pour des informations sur le lancement de l'initiative COVAX, voir www.gavi.org/fr/facilite-covax.

¹⁷ Voir la contribution de l'OMS.

¹⁸ OMS, « Allocution du Directeur général de l'OMS lors du point de presse sur la COVID-19 », 7 juin 2021. Voir aussi la contribution de l'OMS.

¹⁹ Par exemple, l'appel à agir pour l'équité vaccinale lancé par le Directeur général de l'OMS en janvier 2021 (voir la contribution de l'OMS) ; et l'appel pour un accès équitable aux vaccins lancé le 24 mai 2021 par des responsables religieux mondiaux, des institutions des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge (voir Harriet Sherwood, « WHO and global faith leaders call for fair access to Covid vaccines », *The Guardian*, 24 mai 2021).

les fabricants concernés, et d'autres acteurs clefs²⁰. L'Expert indépendant salue également la création en juin 2021 par l'OMS, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'une équipe spéciale chargée des vaccins, traitements et outils de diagnostic relatifs à la COVID-19 dans les pays en développement²¹. Il s'agit là d'importantes initiatives multilatérales dans le cadre de la riposte sanitaire mondiale à la pandémie.

25. Comme l'a souligné l'OMS, l'action contre la COVID-19 se heurte à plusieurs d'obstacles, notamment l'insuffisance de ressources financières pour l'Accélérateur ACT, y compris pour la Facilité COVAX, et l'insuffisance de l'assistance et de la coopération internationales pour une distribution équitable des outils COVID-19, notamment des vaccins, aux pays à faible et moyen revenu²².

a. Déficit de financement pour l'Accès aux outils de lutte contre la COVID-19

26. Depuis sa création et malgré son caractère indispensable, l'Accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) demeure sous-financé. Bien que les engagements de dépenses pour l'Accélérateur ACT aient été portés à 17,8 milliards de dollars grâce à des bailleurs de fonds publics, au secteur privé et à des donateurs philanthropiques et multilatéraux, le déficit de financement pour 2021 représentait encore 16,7 milliards de dollars le 9 juillet 2021²³. L'Expert indépendant se félicite que le Sommet sur la garantie de marché COVAX de Gavi, tenu le 2 juin 2021, ait dépassé l'objectif fixé en obtenant 2,4 milliards de dollars auprès de 40 États, du secteur privé et de fondations. Mais ce sont les autres piliers de l'Accélérateur ACT qui ont d'urgence besoin de financements, ceux qui concernent la recherche, la mise au point et la production de traitements et d'outils de diagnostic (dépistage). Ce déficit de financement est à mettre en perspective avec un autre chiffre : d'après l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, les dépenses militaires dans le monde ont en effet progressé de 2,6 % en 2020 pour atteindre près de 2 mille milliards de dollars, ce que l'Expert indépendant trouve particulièrement déplorable dans les circonstances actuelles²⁴.

b. Nationalisme vaccinal et diplomatie vaccinale

27. Malgré la formidable menace que la pandémie fait peser sur le monde, l'Expert indépendant est consterné par les cas de nationalisme vaccinal et de thésaurisation de vaccins, certains États ayant cherché à conclure des ententes avec des entreprises pharmaceutiques qui produisent des vaccins, au bénéfice de leurs propres citoyens²⁵. L'Expert indépendant comprend la motivation qui pousse les États à conclure de telles ententes compte tenu de la responsabilité qu'ils ont envers leur propre population. Néanmoins, dans la situation actuelle, alors que l'offre de vaccins est considérablement limitée, une approche multilatérale pour assurer une distribution équitable des vaccins dans le monde devrait être la seule voie envisageable. Toute autre approche est préjudiciable pour la communauté mondiale et, au bout du compte, infructueuse. Comme l'a souligné en novembre 2020 un groupe de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les virus ne respectent pas les frontières, et personne n'est en sécurité tant que tous ne sont pas en sécurité dans un monde interconnecté

²⁰ Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général à l'occasion du passage du seuil des 4 millions de morts à la suite de la pandémie de COVID-19 », 7 juillet 2021.

²¹ Banque mondiale, « Déclaration commune des dirigeants du Groupe de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale du commerce lors de la première réunion de l'équipe spéciale chargée des vaccins, traitements et outils de diagnostic relatifs à la COVID-19 dans les pays en développement », 30 juin 2021.

²² Voir la contribution de l'OMS.

²³ OMS, « Access to COVID-19 tools funding commitment tracker », au 9 juillet 2021. Voir aussi la contribution de l'OMS.

²⁴ Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, « Les dépenses militaires mondiales s'élèvent à près de 2 000 milliards de dollars en 2020 », 26 avril 2021.

²⁵ Voir la contribution de l'Andorre.

et interdépendant²⁶. Ceci est d'autant plus vrai que de nouveaux variants ne cessent d'apparaître, sources de grandes incertitudes puisqu'ils rendent les vaccins moins efficaces. Le dernier en date – le variant Delta – est plus contagieux que les trois précédents. Cela est particulièrement préoccupant alors que certains États commencent à assouplir leurs mesures de santé publique.

28. L'Expert indépendant a aussi constaté avec consternation le phénomène de la diplomatie vaccinale, les vaccins étant devenus une arme diplomatique dans l'arsenal de certains États pour étendre leur influence géopolitique sur d'autres pays, entravant ainsi la distribution équitable des vaccins. Il ne devrait y avoir absolument aucune place pour la géopolitique en matière de vaccins en ces temps difficiles. Seule une « coopération claire et nette » entre États permettra de mettre fin à la pandémie²⁷.

c. Partage des doses insuffisant

29. Compte tenu du déficit de vaccins actuel, il est essentiel que les pays bien approvisionnés grâce aux ententes bilatérales qu'ils ont conclues avec des fabricants de vaccins partagent immédiatement des doses par l'intermédiaire de la facilité COVAX pour les distribuer aux 92 pays à faible ou moyen revenu participant au système de garantie de marché du COVAX et réaliser l'objectif consistant à vacciner au moins 10 % de la population de chaque pays d'ici à septembre 2021 et au moins 30 % d'ici à la fin de 2021. On a besoin de 250 millions de doses supplémentaires pour les pays à faible et moyen revenu d'ici à septembre si l'on veut parvenir à l'objectif de 10 %²⁸. COVAX a établi à cet égard cinq principes pour un partage équitable des doses : celles-ci doivent être sûres et efficaces, mises à disposition dans les meilleurs délais, susceptibles d'être déployées rapidement, non réservées, et disponibles en grandes quantités²⁹.

30. L'Expert indépendant prend note de l'engagement pris par le Groupe des Sept (G7) à son quarante-septième sommet, tenu à Cornwall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en juin 2021, qui a décidé de donner 870 millions de doses, en plus du milliard annoncé en février 2021³⁰. Mais cela ne suffit pas face aux 10 milliards de doses dont le monde a besoin et cela tient plus de la charité vaccinale, comme l'a fait justement observer Oxfam³¹, que de l'équité vaccinale.

d. Renonciation aux aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce

31. Le 2 octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde ont saisi le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) de l'OMC d'une demande de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19. Le but était que les brevets, les modèles industriels, les droits d'auteur et les secrets de fabrique n'entravent pas la fourniture en temps utile de produits médicaux abordables aux patients, notamment de vaccins et de médicaments, ni les progrès de la recherche, de la mise au point, de la production et de la livraison de produits médicaux essentiels pour combattre la COVID-19³². La plupart des pays développés se sont opposés à cette demande, à une exception notable près : les États-Unis d'Amérique. Le G7 ne s'est donc pas entendu, à son quarante-septième sommet, sur une dérogation temporaire, ce qui est extrêmement regrettable.

²⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « "Personne n'est en sécurité tant que nous ne sommes pas tous en sécurité", ont mis en garde des experts de l'ONU, dénonçant la thésaurisation du vaccin anti-COVID-19 », 9 novembre 2020.

²⁷ OMS, « Conférence de presse de l'OMS sur la COVID-19 », point presse vidéo, 10 mai 2021.

²⁸ Jenny Lei Ravelo, « Tedros : support 10% vaccination push by September », Devex, 25 mai 2021.

²⁹ COVAX, « Principes relatifs au partage des doses de vaccins contre la COVID-19 avec COVAX », 18 décembre 2020.

³⁰ Voir la contribution de l'OMS.

³¹ Al Jazeera, « G7 to donate 1 billion COVID-19 vaccine doses to poorer countries », 11 juin 2021.

³² OMC, « Dérogations à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19 », communication IP/C/W/669, 2 octobre 2020.

32. Comme l'ont souligné plusieurs titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, dont l'Expert indépendant, dans une déclaration publique faite le 1er mars 2021 avant que le Conseil ADPIC se réunisse, l'objectif de développement durable de l'OMC ne peut être atteint en sapant la capacité des pays à interpréter l'Accord ADPIC de manière à soutenir leurs besoins de développement et les moyens de faire face à la crise de santé publique. L'Accord ADPIC peut et devrait faciliter la protection de la santé publique à l'échelle mondiale et promouvoir l'autosuffisance de tous les membres³³. De même, le Directeur général de l'OMS s'est déclaré favorable à la demande de dérogation³⁴, comme d'ailleurs des organisations de la société civile³⁵.

33. L'Expert indépendant est écœuré par la cupidité de certaines entreprises pharmaceutiques qui font pression sur plusieurs États membres de l'OMC pour empêcher la levée de l'Accord ADPIC. Il est selon lui nécessaire de rappeler à ces entreprises la responsabilité qui leur incombe de respecter les droits de l'homme. Comme l'a souligné précédemment un groupe d'experts, elles ne devraient pas faire passer les profits avant le droit des gens à la vie et à la santé, et devraient accepter des restrictions sur la protection par brevet des vaccins qu'elles développent³⁶.

e. Interdiction de l'exportation de matières premières pour la production de vaccins

34. Un autre facteur important de la pénurie mondiale de vaccins, au-delà de la question de la levée de l'Accord ADPIC, est l'incapacité pratique des pays en développement de produire des vaccins à cause des interdictions d'exportation imposées par certains pays développés sur des matières premières nécessaires à cette production³⁷. Comme l'a prévenu l'OMS, les vaccins sont des produits complexes qui contiennent des ingrédients provenant de lieux différents et assemblés sur des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'OMS fait observer que les interdictions d'exportation imposées par certains pays risquent d'avoir un effet boule de neige et d'aboutir à quelque chose d'incontrôlable à cause des goulets d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales³⁸. L'Expert indépendant est très préoccupé par ces restrictions.

f. Sous-utilisation du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19

35. Un autre outil important, bien qu'encore sous-utilisé, dans l'architecture multilatérale mise en place pour opposer une riposte sanitaire à la pandémie est le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19. Il a été créé en mai 2020 par l'OMS et ses partenaires dans le cadre d'un appel à la solidarité mondiale auxquels ont souscrit une quarantaine d'États membres. Il s'agit d'une plateforme mondiale unique devant permettre à ceux qui mettent au point des traitements, des outils de diagnostic, des vaccins et d'autres produits sanitaires de partager leur propriété intellectuelle, connaissances et données avec des fabricants qualifiés au moyen de licences ouvertes, axées sur la santé, volontaires, non-exclusives et transparentes³⁹. En attendant le règlement de la question de la levée de l'Accord ADPIC, le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 peut offrir une solution temporaire puisqu'il opère dans le cadre des droits de propriété intellectuelle et que les groupes pharmaceutiques ont donc financièrement intérêt à partager leur licence de propriété intellectuelle, ce qui peut entraîner une augmentation de la production mondiale de vaccins. L'Expert indépendant estime que cet outil innovant est prometteur et gros de potentiel.

³³ HCDH, « COVID-19 : des experts de l'ONU appellent à une coopération sur les vaccins au sein de l'OMC pour protéger la santé publique dans le monde », 1^{er} mars 2021. Voir aussi E/C.12/2021/1.

³⁴ OMS, « Le Directeur général de l'OMS salue la décision des États-Unis de soutenir une levée temporaire des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins anti-COVID-19 », 5 mai 2021.

³⁵ Voir, par exemple, la contribution d'ActionAid et la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens, Humanists International et International Service for Human Rights.

³⁶ HCDH, « Personne n'est en sécurité tant que nous ne sommes pas tous en sécurité ».

³⁷ Voir la contribution de la Elizka Relief Foundation.

³⁸ Cable News Network, transcription de l'émission « Amanpour », intervention du Dr. Soumya Swaminathan, scientifique en chef de l'OMS (24 mars 2021). Disponible à l'adresse : <http://transcripts.cnn.com/TRANSCRIPTS/2103/24/ampr.01.html>.

³⁹ Voir www.who.int/initiatives/COVID-19-technology-access-pool.

ii) *Nécessité de renforcer l'OMS et l'architecture sanitaire mondiale*

36. Le rôle de premier plan de l'OMS dans la riposte à la pandémie de COVID-19 a été à juste titre réaffirmé par la communauté internationale dans diverses instances, ainsi que par nombre des contributions reçues⁴⁰. Les activités de l'OMS font l'objet de plusieurs évaluations et, de l'avis général, cette institution respectée a besoin d'être renforcée avant la prochaine épidémie pour pouvoir s'acquitter de sa mission fondamentale, qui est de promouvoir la santé, de préserver la sécurité mondiale et de servir les populations vulnérables, conformément à l'objectif de développement durable 3 et au treizième programme général de travail (2019-2023) de l'Organisation et ses cibles du « triple milliard »⁴¹.

37. L'OMS a absolument besoin de financements adéquats, c'est-à-dire qu'elle devrait dépendre beaucoup moins des contributions volontaires et beaucoup plus des contributions de ses membres pour un financement prévisible et durable. L'Expert indépendant note qu'en janvier 2021, à la 148^e session du Conseil exécutif de l'OMS, le Groupe de travail sur le financement durable a été créé en vue notamment de déterminer : a) les fonctions essentielles qui devaient être financées de façon durable ; b) les montants qui étaient nécessaires pour assurer la viabilité des fonctions essentielles ; c) qui devait assurer ce financement⁴². Étant donné l'importance de ces questions, l'Expert indépendant espère que les recommandations du Groupe de travail qui seront soumises à la soixante-quinzième Assemblée mondiale de la Santé en janvier 2022 permettront d'améliorer le financement durable de l'Organisation⁴³.

38. L'Expert indépendant prend note aussi avec intérêt de la résolution 74.7 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences humanitaires, par laquelle l'Assemblée a créé un groupe de travail chargé de présenter un rapport assorti de mesures proposées pour l'OMS, les États membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, et de le soumettre à l'examen de la soixante-quinzième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa 150^e session⁴⁴. L'Expert indépendant attend avec impatience les délibérations de ce groupe de travail.

39. L'Expert indépendant prend note d'autre part du rapport du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, créé à la demande de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2020 et chargé de procéder à un examen impartial, indépendant et complet de la riposte sanitaire internationale à la pandémie de COVID-19 et des enseignements tirés de l'expérience acquise, et de formuler des recommandations pour que l'on puisse réagir de manière plus efficace à l'avenir. Le Groupe indépendant a constaté des maillons faibles à chaque point de la chaîne de préparation et de riposte. La préparation manquait de cohérence et était sous-financée. Le système d'alerte était trop lent et pas assez réactif. L'OMS manquait de moyens, la réponse à la pandémie avait exacerbé les inégalités, et il n'y avait pas de leadership politique mondial. Selon l'Expert indépendant, plusieurs recommandations méritaient d'être appliquées d'urgence, notamment : a) consolider le leadership en vue d'une préparation et d'une riposte aux plus hauts niveaux, entre autres en établissant un conseil chargé des menaces pour la santé mondiale dirigé au niveau des chefs d'État et de gouvernement ; b) donner à l'OMS les moyens de jouer un rôle de direction, de rassemblement et de coordination pour les aspects opérationnels des interventions d'urgence en cas de pandémie, sans, dans la plupart des cas, assumer la responsabilité des achats et des fournitures ; c) mettre en place un nouveau système international de surveillance et d'alerte rapide et réactif fondé sur la transparence totale de toutes les parties, en utilisant des outils numériques de pointe ; d) créer un mécanisme international de financement en cas de pandémie afin de mobiliser des fonds fiables supplémentaires pour la préparation aux

⁴⁰ Voir, par exemple, les contributions de l'Andorre, de l'Australie, de Cuba et de l'Uruguay.

⁴¹ Voir la contribution de l'OMS.

⁴² OMS, « Financement durable de l'OMS : Options présentées au Groupe de travail pour examen », document EB/WGSF/1/3, 24 mars 2021.

⁴³ Voir la contribution de l'Australie, dans laquelle celle-ci exprime, en sa qualité de membre du Groupe de travail sur le financement durable, sa détermination à améliorer la durabilité du financement de l'OMS et à construire une organisation forte et capable à tous les niveaux.

⁴⁴ Voir la contribution de l'OMS.

pandémies et pour le déblocage rapide d'un financement d'urgence pour la riposte en cas de pandémie⁴⁵. L'Expert indépendant tient à souligner que l'égalité de représentation de tous les pays dans toute nouvelle entité envisagée devrait être garantie, de même que la participation véritable de la société civile, en particulier au sein du conseil chargé des menaces pour la santé mondiale qu'il est proposé de créer. Il suivra de près le débat sur les recommandations du Groupe indépendant à la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé qui aura lieu en novembre 2021.

40. Comme il a été noté dans certaines contributions⁴⁶, un autre terme essentiel de l'équation du renforcement de la riposte sanitaire mondiale est la pleine exécution de l'approche « Une seule santé » de l'OMS, qui s'applique à la conception et à la mise en œuvre de programmes, politiques, législations et travaux de recherche pour lesquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique. Cette approche est particulièrement pertinente dans le domaine de la lutte contre les zoonoses (maladies infectieuses causées par un agent pathogène qui se transmettent de l'animal à l'homme) et de la lutte contre la résistance aux antibiotiques⁴⁷. L'Expert indépendant salue à cet égard la création du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé », qui est chargé d'améliorer la compréhension de l'émergence et de la propagation des maladies susceptibles de déclencher des pandémies, et il attend ses conclusions avec intérêt.

iii) Instrument sur les pandémies

41. En mars 2021, 25 chefs de gouvernement et d'institutions internationales, dont l'OMS, ont lancé un appel conjoint en faveur d'un instrument international sur les pandémies afin de promouvoir une démarche qui fasse intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et qui renforce la résilience et les capacités nationales, régionales et mondiales face aux futures pandémies. Cela suppose notamment une intensification considérable de la coopération internationale pour améliorer, par exemple, les systèmes d'alerte, la mise en commun des informations, la recherche, ainsi que la production et la distribution locales, régionales et mondiales de moyens médicaux et d'interventions de santé publique, comme les vaccins, les médicaments, les produits de diagnostic et les équipements de protection individuelle⁴⁸. Le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte aux pandémies a par la suite recommandé l'adoption d'un instrument international sur la question⁴⁹.

42. L'Expert indépendant est favorable à l'adoption d'un tel instrument étant donné l'intérêt qu'il présente, en complément des réglementations sanitaires internationales. Il prévient toutefois que tout débat sur un instrument de ce type devrait avoir lieu dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé, et que s'il était question d'élaborer un instrument sur les pandémies, il serait indispensable d'organiser un vaste processus de concertation, ouvert et véritable, associant l'ensemble des États Membres, des organisations internationales régionales et des organisations de la société civile, y compris des pays du Sud, à l'abri des pressions de l'industrie pharmaceutique⁵⁰. Il serait en outre important que ce nouvel instrument se réfère expressément aux obligations pertinentes des États concernant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en période de pandémie, notamment la protection du droit à la santé, du droit à la vie, du droit à la liberté d'expression, y compris l'accès à l'information, et du droit à la vie privée⁵¹. De même, il devrait tenir

⁴⁵ Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, rapport principal et travaux complémentaires, mai 2021. Documents disponibles à l'adresse <https://theindependentpanel.org/mainreport/>.

⁴⁶ Voir les contributions de l'Australie et de la Colombie.

⁴⁷ OMS, « "Une seule santé" De quoi s'agit-il ? », 21 septembre 2017.

⁴⁸ OMS, « La COVID-19 met en évidence la nécessité d'une action conjointe pour renforcer la structure du secteur de la santé internationale », 30 mars 2021.

⁴⁹ Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, *COVID-19 : faites en sorte que ce soit la dernière pandémie* (Genève, 2021).

⁵⁰ Voir les contributions de Cuba, de Maurice et de la République arabe syrienne, ainsi que les contributions d'ActionAid et de l'Elizka Relief Foundation.

⁵¹ Voir la contribution de XUMEK et la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

compte de la situation des groupes les plus touchés par la pandémie mentionnés plus haut, à savoir les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, les peuples autochtones et les minorités, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile,

2. Reprise socioéconomique multilatérale

43. Pour une reprise économique équitable, il est impératif de prévenir une crise mondiale majeure de la dette et d'accroître la marge budgétaire des pays touchés par la pandémie compte tenu des vulnérabilités préexistantes des pays en développement en matière d'endettement. Comme l'a souligné l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, le moratoire temporaire de la dette, le financement d'urgence, la restructuration de la dette et l'annulation de la dette devraient faire partie de la panoplie d'outils à la disposition des États, des institutions internationales et du secteur privé pour s'attaquer rapidement aux problèmes d'endettement⁵². L'Expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable salue les mesures d'urgence prises à ce jour par plusieurs parties concernées, dont le FMI et la Banque mondiale, pour atténuer les effets de la crise, mesures qu'il a pour certaines évoquées dans son précédent rapport⁵³.

44. En mars 2021, après plusieurs mois d'appels émanant de nombreux acteurs, le FMI a surtout annoncé une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) à hauteur de 650 milliards de dollars pour accroître les réserves afin de soutenir la reprise mondiale après la pandémie, qui fournirait des liquidités supplémentaires au système économique mondial en complétant les avoirs de réserve des 190 pays membres du Fonds⁵⁴. L'Expert indépendant salue cette importante décision, rappelant qu'une allocation de droits de tirage spéciaux avait déjà été décidée après la crise financière de 2008.

45. L'Expert indépendant soutient pleinement le cadre d'allègement de la dette proposé par l'ONU. Ce cadre repose sur les principes de viabilité de la dette discutés et convenus à l'ONU et énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et qui reflètent les bonnes pratiques fondant le règlement des problèmes d'endettement au FMI et à la Banque mondiale. Selon ces principes : débiteurs et créanciers sont tenus d'œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable ; les opérations de restructuration de la dette doivent être effectuées en temps opportun, de manière ordonnée, efficace et équitable, et être négociées de bonne foi ; et une restructuration réussie de la dette doit viser à rétablir la viabilité de la dette publique tout en renforçant l'aptitude du pays concerné à parvenir à un développement durable et à une croissance plus équitable et à réaliser les objectifs de développement durable. Une approche en trois phases est proposée :

a) *Phase 1.* Un temps d'arrêt, de façon à donner à tous les pays qui en ont besoin un « répit » immédiat grâce à un mécanisme convenu (peut-être moyennant la certification du FMI), ainsi qu'un soutien aux pays qui jouissent encore d'un accès aux marchés. Un moratoire offrira une pause jusqu'à ce que le gros de la crise soit passé et que l'ampleur de ses conséquences pour les pays soit mieux comprise ;

b) *Phase 2.* Un allègement supplémentaire et ciblé de la dette sera probablement nécessaire pour les pays qui ont besoin d'un soutien allant au-delà d'une réponse immédiate à la crise et d'une suspension temporaire du service de la dette, car l'impact de la COVID-19 a combiné des niveaux d'endettement élevés et des besoins de financement non satisfaits pour la réalisation des objectifs de développement durable qui existaient déjà avant la pandémie ;

⁵² HCDH, « COVID-19 : L'experte de l'ONU avertit d'une crise de la dette des États pauvres et appelle à l'allègement et à la réforme de l'architecture internationale de la dette », 26 octobre 2020.

⁵³ A/HRC/45/28, par. 49.

⁵⁴ Fonds monétaire international, « Les administrateurs du FMI débattent d'une nouvelle allocation de DTS à hauteur de 650 milliards de dollars qui accroîtrait les réserves et favoriserait une reprise mondiale post-COVID-19 », 23 mars 2021.

c) *Phase 3*. Un examen des failles structurelles de l'architecture internationale de la dette afin d'éviter que les défauts de paiement ne conduisent à des crises financières et économiques prolongées⁵⁵.

46. À cet égard, l'Expert indépendant juge indiqué de souligner une nouvelle fois que les institutions financières internationales doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation abusive des fonds qu'elles allouent aux États à titre d'urgence pour faire face à la crise de la COVID-19. Un tel emploi abusif des fonds pourrait avoir de lourdes conséquences pour les populations dans le besoin, en particulier les plus vulnérables⁵⁶. Il salue les diverses mesures renforcées par le FMI après le déclenchement de la pandémie, lequel a notamment demandé à ses États membres de s'engager, dans leur lettre d'intention, à utiliser l'aide d'urgence expressément pour résoudre la crise actuelle et à ne pas la détourner à d'autres fins, et établi les mesures de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux pouvant être mises en place par les pays sans retarder indûment les décaissements dont ces derniers ont besoin d'urgence⁵⁷. L'Expert indépendant prend note toutefois des observations de certains acteurs de la société civile craignant que les engagements pris par les pays bénéficiaires ne soient pas strictement tenus⁵⁸. Il faut espérer que le FMI redoublera d'efforts pour assurer que ses fonds bénéficient au bout du compte aux populations qui en ont besoin.

47. L'Expert indépendant met une nouvelle fois fermement en garde contre l'imposition par les institutions financières internationales de toute mesure régressive en lien avec des conditions d'emprunt dans le contexte de la pandémie de COVID-19, y compris dans la période suivante de reprise économique. Les pays peuvent notamment être contraints de prendre des mesures de privatisation et de déréglementation, ainsi que des mesures d'austérité qui les obligent à réduire considérablement les dépenses publiques ou à imposer une hausse d'impôts en vue de maîtriser la dette publique et de favoriser la croissance économique. Les groupes de population démesurément touchés par de telles mesures sont notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les peuples autochtones, les minorités ethniques, les migrants, les réfugiés et les personnes sans emploi⁵⁹.

48. Pour accroître la marge budgétaire des pays affectés par la pandémie, il importe aussi d'entreprendre dans les meilleurs délais une réforme du système fiscal mondial, comme l'a souligné l'ancien Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶⁰. À cet égard, l'Expert indépendant prend note de la décision prise par les Ministres des finances du G7 le 5 juin 2021 en faveur d'un accord sur la réforme de la fiscalité internationale, obligeant les sociétés multinationales à verser leur part de taxes dans les pays où elles mènent des activités, avec un taux minimum d'imposition de 15 %⁶¹. Cet accord a été validé le 1^{er} juillet 2021 par 130 pays et juridictions membres du Cadre inclusif sur le BEPS (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) de l'OCDE et du G20⁶², et approuvé le 10 juillet 2021 par les Ministres des finances du G20⁶³. Cependant, l'Expert indépendant partage les préoccupations exprimées par un certain nombre de parties prenantes qui considèrent que cet accord, tout en constituant un progrès important, est en fait

⁵⁵ Organisation des Nations Unies, « Dette et COVID-19 : riposte globale, solidarité mondiale », 17 avril 2020, p. 7 et 8.

⁵⁶ A/HRC/45/28, par. 65.

⁵⁷ FMI, « Comment le FMI favorise la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation de l'aide financière pour faire face à la COVID-19 », fiche d'information, 17 février 2021.

⁵⁸ Human Rights Watch, « IMF : scant transparency for COVID-19 emergency loans », 30 mars 2021.

⁵⁹ A/HRC/45/28, par. 1 à 50. Voir aussi la contribution d'ActionAid.

⁶⁰ Angel Gurría, « An overhaul of the global tax system can wait no longer », *The Guardian*, 29 avril 2021.

⁶¹ G7UK, « Les Ministres des finances du G7 annoncent un accord historique sur la fiscalité internationale », 5 juin 2021.

⁶² OCDE, « 130 pays et juridictions adhèrent à un nouveau cadre ambitieux pour la réforme du système fiscal international », 1^{er} juillet 2021.

⁶³ G20, « Présidence italienne du G20, Troisième réunion des Ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale », communiqué, 10 juillet 2021.

déséquilibré car il profitera surtout aux pays riches⁶⁴. L'accord, notamment, n'a pas pris en compte les propositions du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement et du Forum sur l'administration fiscale africaine tendant à répartir tous les profits mondiaux en fonction du lieu d'activité des entreprises multinationales⁶⁵. Le taux d'imposition de 15 % est en outre beaucoup trop faible. Le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières pour la réalisation du programme 2030 avait en effet demandé un taux de 20 à 30 % pour la taxe mondiale sur les profits des entreprises⁶⁶. Enfin, l'Expert indépendant partage l'avis selon lequel il s'agit, avec la réforme du système fiscal international, de renouveler la souveraineté fiscale par plus de coopération, et que le meilleur lieu pour y parvenir est l'ONU, pour garantir l'inclusion et la transparence à l'échelle mondiale⁶⁷.

49. Le droit à la sécurité sociale, tel qu'il est garanti par différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, est également essentiel dans le contexte de la reprise. À cet égard, l'Expert indépendant a soutenu l'appel à l'action lancé par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté dans son dernier rapport au Conseil des droits de l'homme, qui reprend des appels précédents de diverses parties prenantes, dont d'anciens titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, en faveur de la création d'un fonds mondial pour la protection sociale en vue d'aider les pays à protéger leurs populations de futures pandémies. Comme l'a déclaré le Rapporteur spécial, la création d'un fonds mondial pour la protection sociale, en tant que nouveau mécanisme international de financement, permettrait de combler le déficit de financement auquel se heurtent les pays à faible revenu qui cherchent à garantir des socles de protection sociale à leur population, et d'encourager ces pays à mettre en place des systèmes de protection sociale permanents, fondés sur les droits et conformes aux normes internationales, sans avoir à craindre que des chocs soudains n'entraînent une charge financière mettant en péril leur accessibilité financière⁶⁸. L'Expert indépendant considère que la création d'un fonds mondial pour la protection sociale serait, pour le multilatéralisme, un projet majeur. Il salue l'adoption le 19 juin 2021 par la Conférence internationale du Travail de la résolution et des conclusions soumises par la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), qui demande à l'OIT, en tant que chef de file dans le domaine de la protection sociale au sein du système multilatéral, d'engager des discussions sur des propositions concrètes concernant la mise en place d'un nouveau mécanisme international de financement, tel qu'un fonds mondial pour la protection sociale, qui pourrait compléter et appuyer les efforts de mobilisation des ressources nationales en vue de parvenir à la protection sociale universelle⁶⁹. Il juge une telle évolution encourageante et espère qu'elle déclenchera une action déterminante sur cette question capitale.

50. D'autre part, l'Expert indépendant considère que l'introduction d'un revenu minimum universel d'urgence, préconisée par l'Expert indépendant sur les effets de la dette extérieure et les droits de l'homme, est une mesure indispensable pour atténuer les conséquences dramatiques de la pandémie⁷⁰.

⁶⁴ Voir, par exemple, Oxfam, « OECD Inclusive Framework agrees two-pronged tax reform and 15 percent global minimum tax : Oxfam reaction », 1^{er} juillet 2021 ; et South Centre, « Statement by the South Centre on the two pillar solution to address the tax challenges arising from the digitalisation of the economy », 7 juillet 2021. Voir aussi la contribution d'ActionAid.

⁶⁵ Alex Cobham, « G20 could improve on “one-sided” global tax reform », *Financial Times*, 11 juin 2021.

⁶⁶ Oxfam, « OECD Inclusive Framework agrees two-pronged tax reform and 15 percent global minimum tax : Oxfam reaction ».

⁶⁷ Alex Cobham, « G20 could improve on “one-sided” global tax reform ».

⁶⁸ A/HRC/47/36, par. 66.

⁶⁹ Organisation internationale du Travail, Compte rendu des travaux, document ILC.109/Compte-rendu n° 7A, 18 juin 2021, par. 21 c).

⁷⁰ HCDH, « “Une action immédiate fondée sur les droits de l'homme en réponse à la COVID-19 et à la future récession mondiale constitue une priorité urgente”, déclare un expert de l'ONU », 20 mars 2020.

51. L'Expert indépendant met aussi en garde contre les effets exacerbés des mesures coercitives unilatérales, comme les sanctions économiques, politiques, financières ou commerciales paralysantes imposées par un État ou un groupe d'États à un autre État, dans le contexte de la pandémie, comme il l'a souligné lors du séminaire en ligne évoqué plus haut qu'il a récemment animé sur l'impact des mesures coercitives unilatérales sur les systèmes de santé nationaux des pays en développement sanctionnés, en particulier sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des autres personnes en situation de vulnérabilité, et comme l'ont observé certaines contributions reçues en réponse au questionnaire⁷¹. Le 3 avril 2020, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a appelé à lever toutes les sanctions unilatérales qui entravent l'aide humanitaire des États sanctionnés, afin de permettre à leurs systèmes de santé de lutter contre la pandémie de COVID-19 et de sauver des vies⁷². Elle a par la suite renouvelé cet appel avec d'autres experts, et souligné que les dérogations humanitaires aux sanctions ne marchaient pas⁷³. L'Expert indépendant considère que les mesures coercitives unilatérales, dont pâtit d'abord et avant tout la population civile des pays sanctionnés, sont contraires à l'essence du multilatéralisme. Il rappelle la résolution 75/181 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que les mesures coercitives unilatérales étaient contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et constaté que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les conséquences à court et à long terme des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice de toute la gamme des droits civils, économiques, sociaux et culturels⁷⁴.

52. L'Expert indépendant juge en outre approprié de se référer au projet de déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme et la solidarité internationale⁷⁵, dont l'importance est encore accentuée par la pandémie actuelle. Comme il l'a indiqué dans une déclaration conjointe publiée avec l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, l'adoption de ce projet de déclaration aiderait à se focaliser sur la nécessité absolue de pratiquer la solidarité internationale dans la lutte pour que chacun puisse exercer ses droits de l'homme, et contribuerait également à fournir un nouveau texte de droit non contraignant permettant de garantir que la situation mondiale des droits humains après la pandémie soit meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui⁷⁶. L'adoption de cette importante déclaration constituerait un progrès appréciable dans la situation actuelle.

3. Considérations plus larges pour promouvoir le multilatéralisme face à la pandémie et aux autres problèmes mondiaux

53. L'Expert indépendant souhaiterait saluer tout d'abord l'action capitale menée par les acteurs de la société civile dans le contexte de la pandémie. Dans des conditions très difficiles, ils ont fourni des services essentiels, notamment des soins de santé, de la nourriture et des abris, à ceux qui en avaient besoin, témoignant des principes de résilience, de solidarité et de communauté que la société civile incarne si magnifiquement. Ils ont aussi placé les gouvernements devant leurs responsabilités lorsque leur réponse sanitaire, dans bien des cas, était inadéquate, ils ont surveillé l'utilisation des financements d'urgence versés par les institutions financières internationales pour empêcher la corruption et ils ont défendu la pleine protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ces conditions particulières, s'opposant aux mesures d'urgence temporaires abusivement restrictives. En retour, ils ont souvent été attaqués, notamment soumis à la censure, à des mesures d'intimidation, à des menaces, à la répression, à l'arrestation et à la détention. L'Expert indépendant estime que la société civile devrait être considérée par les autorités nationales et

⁷¹ Voir les contributions de Cuba et de la République arabe syrienne, et de Philpot, Paul et Sterling.

⁷² HCDH, « Une experte de l'ONU exhorte les gouvernements à sauver des vies en levant toutes les sanctions économiques face à la pandémie de COVID-19 », 3 avril 2020.

⁷³ HCDH, « UN experts : sanctions proving deadly during COVID pandemic, humanitarian exemptions not working », 7 août 2020.

⁷⁴ Résolution 75/181 de l'Assemblée générale, préambule, al. 4, et dispositif, par. 12.

⁷⁵ A/HRC/35/35, annexe.

⁷⁶ HCDH, « Un expert de l'ONU prône l'adoption d'un projet de déclaration sur la solidarité internationale », 6 mai 2020.

les autres parties prenantes comme un partenaire extrêmement précieux dans la riposte à la pandémie⁷⁷.

54. S'agissant des effets de la pandémie sur la participation de la société civile aux processus multilatéraux, l'attention de l'Expert indépendant a été appelée sur le fait que les modalités de participation de la société civile au Conseil des droits de l'homme auraient perdu de leur importance pendant la pandémie, une plus grande marge de manœuvre ayant été laissée aux États Membres à cet égard. Les organisations de la société civile se sont plaintes de retards dans la confirmation des modalités, de problèmes d'accès à l'information, de plage horaire et d'accessibilité linguistique, et d'un manque d'information sur les négociations informelles⁷⁸. Ces questions se posent certainement aussi dans d'autres instances. Si l'utilisation de la technologie a permis la participation à distance d'organisations de la société civile plus petites, qui n'ont pas les moyens de se rendre à Genève ou qui font face à des restrictions de déplacement dans leur pays d'origine, le problème qui se pose ici est que les acteurs de la société civile n'ont pas tous accès à l'Internet. L'Expert indépendant reconnaît la nécessité de renforcer la participation à distance des organisations de la société civile et demande au Conseil des droits de l'homme, aux autres instances multilatérales et, d'une façon générale, à tous les processus consultatifs des Nations Unies, d'être plus inclusifs et, par là même, plus transparents, en adoptant pour leurs futures sessions et consultations un format hybride qui permette une participation à distance parallèlement à la présence physique⁷⁹.

55. Il est indéniable que l'absence de réunions physiques a eu des répercussions sur la capacité de négociation des délégations⁸⁰. Mais les travaux des organisations de la société civile, dont les ressources sont limitées, ont été davantage perturbés encore. La pandémie a en outre exacerbé pour elles des obstacles préexistants liés à l'obtention de visas⁸¹ mais aussi à l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social⁸², à cause des pratiques défectueuses du Comité des organisations non gouvernementales, qui ont été abondamment documentées⁸³.

56. L'une des solutions innovantes proposées pour accroître la participation de la société civile dans les processus multilatéraux des Nations Unies consisterait à nommer un envoyé de haut niveau des Nations Unies pour la société civile. La personne à qui serait confiée cette fonction agirait comme un point central de liaison dans le système des Nations Unies et serait chargée de recenser les obstacles à la participation et d'y remédier, en plaçant pour des processus de convocation plus inclusifs et en ouvrant l'ONU à la société civile et au grand public⁸⁴. À cet égard, l'Expert indépendant souscrit pleinement à l'appel en faveur d'une gouvernance mondiale inclusive lancé par We the Peoples et soutenu par 171 groupes et réseaux de la société civile du monde entier. Cet appel, adressé à l'ONU et à ses États Membres, demande la nomination d'un envoyé qui défendrait la mise en œuvre d'une stratégie plus large permettant d'ouvrir l'ONU à la participation de la population et aux voix de la société civile⁸⁵. Sur ce point, l'Expert indépendant estime qu'il convient également de promouvoir et de garantir la participation essentielle des jeunes dans les processus multilatéraux, et il salue les activités du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la

⁷⁷ CIVICUS, « State of civil society report » (mai 2020). Voir aussi la contribution du Conseil de l'Europe et la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁷⁸ Voir la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁷⁹ Voir aussi la contribution d'ActionAid et la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁸⁰ Voir la contribution de l'Argentine.

⁸¹ Voir la contribution d'ActionAid et la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁸² Voir la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁸³ Voir, par exemple, A/69/365, par. 72 à 81.

⁸⁴ Voir la position de CIVICUS dans la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁸⁵ We the Peoples, « Call for inclusive global governance », 23 avril 2021.

jeunesse, qui devraient inspirer la mise en place d'un envoyé des Nations Unies pour la société civile⁸⁶.

57. Une autre question qui préoccupe l'Expert indépendant est l'impact de la pandémie sur la situation financière des organisations de la société civile, qui était déjà précaire avant le déclenchement de la pandémie⁸⁷. Il craint que les donateurs ne réorientent leurs ressources vers les besoins sanitaires et économiques. Comme l'a souligné le Coordonnateur des secours d'urgence à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de COVID-19, tenue en décembre 2020, il importe d'investir dans les organisations de la société civile et de les préserver, en particulier celles qui sont implantées dans la communauté et disposent d'une marge budgétaire limitée⁸⁸.

58. L'Expert indépendant appuie aussi les deux autres modifications institutionnelles préconisées par We the Peoples pour faire en sorte que l'ONU soit plus ouverte, participative et représentative et ainsi mieux à même de faire face aux problèmes mondiaux actuels et futurs.

59. La première proposition consiste à mettre sur pied un mécanisme pour une initiative des citoyens du monde, sur le modèle de l'Union européenne, qui permettrait à la population de soumettre des propositions sur des problèmes majeurs d'intérêt mondial pour discussion et décision au plus haut niveau politique. Toute proposition qui recueillerait un certain niveau de soutien populaire serait inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité⁸⁹.

60. La seconde proposition porte sur la création d'une assemblée parlementaire des Nations Unies, ou d'une assemblée parlementaire mondiale, permettant d'associer des représentants élus à la détermination des ordres du jour et à la prise des décisions aux Nations Unies. Cette assemblée aurait un rôle de représentation et de sentinelle, reliant les gens à l'ONU et reflétant une vaste diversité des points de vue mondiaux⁹⁰. Comme l'a souligné le précédent Expert indépendant, qui soutenait lui aussi une telle initiative, cette proposition fait débat depuis des décennies et a été défendue en son temps par l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali. Pareille assemblée pourrait être créée par un vote de l'Assemblée générale en vertu de l'Article 22 de la Charte, ou par un nouvel instrument international, suivi d'un accord liant la nouvelle assemblée à l'Organisation des Nations Unies⁹¹.

61. Une autre réforme multilatérale attendue depuis longtemps est la réforme du Conseil de sécurité. Le 23 mars 2020, le Secrétaire général a fait un important plaidoyer pour un cessez-le-feu partout sur la planète afin de se concentrer pleinement sur le combat contre la COVID-19. Son appel a depuis été soutenu par 180 pays, organisations régionales et organisations de la société civile et par des millions de citoyens du monde⁹². Mais l'Expert indépendant est désolé de constater que le Conseil de sécurité a mis plus de trois mois, avec l'adoption de sa résolution 2532 (2020), à souscrire à cet appel fondamental, ce qu'il juge troublant. C'est là selon lui une nouvelle manifestation de la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus démocratique, représentatif, efficace, transparent et responsable, qui soit en phase avec les réalités contemporaines. À cet égard, il appuie les appels répétés en faveur d'une réforme adressés au fil des ans par divers interlocuteurs, dont son prédécesseur⁹³, ainsi que le dernier appel lancé par le Président de l'Assemblée générale en mai 2021 lors du débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur la défense du

⁸⁶ Voir les contributions d'ActionAid et de Ariel Foundation International.

⁸⁷ Voir la contribution conjointe d'Amnesty International, CIVICUS, Humanists International et International Service for Human Rights.

⁸⁸ Président de l'Assemblée générale, « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de COVID-19 », 9 mars 2021. Disponible à l'adresse www.un.org/pga/75/wp-content/uploads/sites/100/2021/03/PGA-letter-Summary-of-UNGASS-on-COVID-19.pdf.

⁸⁹ We the Peoples, « Call for inclusive global governance ».

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ A/68/284, par. 23 à 25, et A/HRC/37/63, par. 55.

⁹² Organisation des Nations Unies, « L'heure est venue de donner ensemble une nouvelle impulsion à la paix et à la réconciliation », 23 mars 2020.

⁹³ A/68/284, par. 46.

multilatéralisme⁹⁴. Le Président de l'Assemblée générale considère que le lieu le plus approprié pour mener une telle réforme est le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité⁹⁵. Il est impératif de s'attaquer de façon décisive à des questions depuis longtemps en suspens, comme l'encadrement du droit de veto, une composition élargie et plus représentative du Conseil, et la participation effective d'acteurs non étatiques, notamment de la société civile⁹⁶.

62. Un autre organe de l'ONU ayant besoin d'être réformé est le Conseil économique et social, qui a consacré plusieurs études à la question au fil des décennies. Les sujets considérés sont notamment le chevauchement des compétences, le manque de coordination entre les commissions du Conseil, et la question de la décentralisation du financement⁹⁷. Il est important que le Conseil soit renforcé pour pouvoir jouer un rôle de premier plan dans la reprise post-pandémie.

63. L'Expert indépendant est également favorable à une réforme des institutions financières internationales afin d'élargir et de renforcer le niveau de participation des pays en développement pour un processus de prise de décisions démocratique et inclusif au sein de ces institutions, élément essentiel d'un ordre international démocratique et équitable⁹⁸. La pandémie actuelle et la reprise économique à venir rendent cette revendication d'autant plus légitime.

64. Enfin, l'Expert indépendant appuie l'appel en faveur de la tenue d'un Sommet mondial en 2023 sur la gouvernance mondiale inclusive, qui sera selon lui une bonne occasion de donner l'impulsion nécessaire pour s'attaquer aux problèmes décrits plus haut et lancer les réformes proposées⁹⁹.

IV. Conclusions et recommandations

65. **En cette période de profonds bouleversements, alors que la notion même de multilatéralisme se trouve sérieusement mise à mal et que nous sommes confrontés à un virus qui ne cesse de muter et ne s'arrête pas aux frontières, il est essentiel d'adopter un nouveau multilatéralisme, avec une approche plus efficace et plus inclusive, pour faire face à la pandémie de COVID-19 et assurer la reprise, en plaçant les individus et le respect des droits de l'homme au centre de ce processus. Une telle entreprise nécessite un leadership et une coordination au niveau mondial de la part d'une Organisation des Nations Unies solide et correctement financée, ainsi qu'une détermination sans faille et un engagement durable de la part des États Membres, des institutions financières internationales, du secteur privé et, enfin et surtout, de la société civile, qui est un allié essentiel dans ce combat.**

66. **La dynamique créée à l'Assemblée générale, au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée mondiale de la Santé autour de la menace que présente la pandémie pour notre existence et de la nécessité d'adopter sans réserve ni équivoque le multilatéralisme, la coopération internationale et la solidarité comme unique moyen de vaincre la pandémie, devrait être maintenue et finir par l'emporter.**

67. **Un tel engagement multilatéral inconditionnel est en effet nécessaire pour surmonter les problèmes mondiaux en cours, d'abord et avant tout celui du changement climatique, et pour faire face aux nouvelles pandémies, d'une ampleur peut-être plus vaste, qui ne manqueront pas d'apparaître dans un avenir pas si lointain.**

⁹⁴ Organisation des Nations Unies, « Le Conseil de sécurité défend le rôle du multilatéralisme dans un monde complexe », 7 mai 2021.

⁹⁵ Voir www.un.org/pga/75/2021/01/25/intergovernmental-negotiations-on-security-council-reform/.

⁹⁶ Stimson Center, *Beyond UN75 : a Roadmap for inclusive, Networked and Effective Global Governance* (Washington, juin 2021).

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Voir la contribution de Cuba. L'expert a reçu des informations à ce sujet lors d'une rencontre avec le Directeur du Groupe intergouvernemental des vingt-quatre sur les questions monétaires internationales et le développement, à Washington, en mai 2019.

⁹⁹ Stimson Center, *Beyond UN75*.

68. La pandémie offre au monde l'occasion de mieux se préparer pour une prochaine fois et de reconstruire en mieux et de façon plus résiliente, tout en instaurant un ordre international démocratique et équitable. Il faut saisir résolument cette occasion.

69. Dans l'esprit du dialogue constructif qu'il a engagé avec différentes parties prenantes depuis le début de son mandat, l'Expert indépendant souhaite faire les recommandations générales ci-après, en plus des diverses observations qu'il a formulées dans son rapport.

70. L'Expert indépendant recommande aux États Membres de prendre, à titre individuel et en tant que membres d'institutions et d'organes intergouvernementaux, les mesures suivantes :

a) Comblent dans les meilleurs délais le déficit de financement du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), pour tous les volets du dispositif ;

b) Mettre fin aux pratiques de nationalisme vaccinal et de diplomatie vaccinale ;

c) Redoubler d'efforts pour donner des doses au COVAX afin d'atteindre les objectifs fixés ;

d) Convenir dans les meilleurs délais d'une levée de l'Accord ADPIC pour assurer un accès rapide à des produits médicaux abordables, notamment aux vaccins et aux médicaments ;

e) Lever les interdictions sur l'exportation de matières premières pour la production de vaccins ;

f) Donner suite d'urgence aux recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, en particulier concernant le financement adéquat et le renforcement des capacités de l'OMS ;

g) Appuyer pleinement l'approche « Une seule santé » de l'OMS ;

h) S'il était décidé d'élaborer un projet d'instrument sur la pandémie, veiller à ce qu'un processus de concertation large, ouvert et véritable ait lieu dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé, associant l'ensemble des États Membres et des organisations régionales internationales et, surtout, la société civile, y compris des pays du Sud, à l'abri des pressions de l'industrie pharmaceutique, et veiller à ce que cet instrument s'appuie solidement sur le droit international des droits de l'homme, avec un accent sur les groupes particulièrement à risque, notamment les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, les populations autochtones et les minorités, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile ;

i) Modifier le projet de réforme de la fiscalité mondiale de sorte que tous les pays, y compris ceux du Sud, obtiennent à l'issue de cette réforme la part qui leur revient ;

j) Établir un fonds mondial pour la protection sociale, et y verser des contributions substantielles ;

k) Mettre en place un revenu de base universel d'urgence ;

l) Lever toutes les mesures coercitives unilatérales qui entravent la riposte humanitaire des États sanctionnés ;

m) Adopter le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ;

n) Verser dans les délais leurs contributions financières à l'Organisation des Nations Unies ;

o) Garantir un environnement sûr, propice à l'importante action que mène la société civile ;

p) Traiter les acteurs de la société civile comme des partenaires essentiels dans la riposte à la pandémie et aux autres problèmes mondiaux, et accroître, ou au moins maintenir, le niveau de leurs financements ;

q) Créer un poste d'envoyé des Nations Unies pour la société civile, un mécanisme pour une initiative des citoyens du monde, et une assemblée parlementaire des Nations Unies ou une assemblée parlementaire mondiale ;

r) Garantir la participation effective et concrète de la société civile et des jeunes dans les processus de concertation multilatérale, notamment en permettant leur participation à distance ;

s) Pour les États qui accueillent des institutions multilatérales, faciliter la délivrance rapide de visas aux acteurs de la société civile ;

t) Veiller à ce que le Comité des organisations non gouvernementales mette fin à ses pratiques défectueuses concernant l'obtention du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;

u) Réformer le Conseil de sécurité de façon à ce qu'il soit plus démocratique, représentatif, efficace, transparent et responsable ;

v) Réformer le Conseil économique et social pour le renforcer ;

w) Réformer les institutions financières internationales pour élargir et renforcer le niveau de participation des pays en développement afin d'établir dans ces institutions un processus décisionnel démocratique et inclusif.

71. L'Expert indépendant recommande aux institutions financières internationales :

a) D'accroître encore la marge budgétaire des pays touchés par la pandémie moyennant des mesures de suspension temporaire de la dette, de financement d'urgence, de restructuration de la dette et d'annulation de la dette ;

b) De prendre toutes les mesures requises pour prévenir une utilisation abusive des fonds alloués à titre d'urgence pour faire face à la crise de la COVID-19 ;

c) De veiller à ce que l'appui fourni pendant la riposte face à la COVID-19 et la reprise post-pandémie n'entraîne pas de réductions de dépenses publiques.

72. L'Expert indépendant recommande aux entreprises pharmaceutiques et autres entités du secteur privé :

a) De consentir à lever dans les meilleurs délais leurs droits de propriété intellectuelle pour que ceux qui ont besoin de produits médicaux abordables, notamment de vaccins et de médicaments, puissent y avoir rapidement accès ;

b) D'utiliser le groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 au bénéfice des pays ayant cruellement besoin de vaccins.

73. L'Expert indépendant recommande aux acteurs de la société civile :

a) De poursuivre l'action importante qu'ils mènent face à la pandémie et aux autres problèmes mondiaux ;

b) De continuer de participer activement, ou de s'efforcer de participer, aux processus de gouvernance mondiale.
